

➤ **ATTESTATION DE RESIDENCE FISCALE**

Attestation de résidence fiscale : indique qu'un contribuable a sa résidence fiscale en Côte d'Ivoire

➤ **CERTIFICAT DE REGIME FISCAL**

- *Attestation du régime d'imposition* : atteste du régime d'imposition du contribuable
- *Certificat d'imposition* : atteste qu'un contribuable est imposé en Côte d'Ivoire au titre d'une année
- *Certificat de non-imposition* : atteste que le requérant n'a pas disposé au cours de l'année précédente de revenus imposables

➤ **ATTESTATION D'EXONERATION D'IMPOTS ET TAXES**

- *Attestation d'exonération de TVA* : atteste que le bénéficiaire est exonéré du paiement de la TVA
- *Attestation de suspension de la contribution des patentes* : atteste que le bénéficiaire est exonéré du paiement de la contribution des patentes lors de la phase d'investissement
- *Attestation de suspension de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux* : atteste que le bénéficiaire est exonéré du paiement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux lors de la phase d'investissement
- *Attestation de la suspension de l'impôt foncier* : atteste que le bénéficiaire est exonéré du paiement

de l'impôt foncier lors de la phase d'investissement

- *Attestation d'exemption de vignette pour véhicules non utilisés* : à présenter à la SICTA en vue du non-paiement de la vignette au titre de la période de non utilisation du véhicule
- *Attestation de non assujettissement à la vignette* : dispense le bénéficiaire du paiement de la vignette
- *Certificat de réduction d'Impôt Général sur le Revenu (IGR)* : atteste qu'un contribuable bénéficie de la mesure de réduction prévue par le Code Général des Impôts (CGI)

➤ **ATTESTATION DE SITUATION FISCALE**

- *Attestation de Déclaration Fiscale d'Existence (DFE)* : atteste qu'un contribuable a souscrit à une déclaration fiscale d'existence et n'est pas en cessation d'activité ou que son activité n'est pas mise en veilleuse
- *Attestation de Régularité de Situation Fiscale (ARSF)* : atteste de la régularité du contribuable au titre de l'année précédant celle de la demande
- *Attestation de paiement de la taxe d'abattage* : atteste du paiement de ladite taxe
- *Etat des droits réels du titre foncier* : concerne la communication des renseignements relatifs au titre foncier d'un immeuble
- *Etat foncier historique* : concerne la communication des renseignements

relatifs à l'historique des droits réels d'un immeuble

- *Etat des redevances domaniales* : produit pour justifier auprès d'un tiers de la situation au regard de la redevance domaniale
- *Situation fiscale de biens immeubles* : fait l'état des impôts fonciers grevant un immeuble
- *Visa fiscal de sortie* : délivré à toute personne désirant sortir du territoire ivoirien avec des biens mobiliers
- *Relevé de situation fiscale* : fait état de la situation fiscale générale du contribuable au titre d'une présentation des paiements spontanés effectués et des arriérés
- *Quitus fiscal* : délivré à une entreprise en liquidation attestant de sa régularité fiscale ou en procédure collective d'apurement du passif
- *Certificat d'acquit de droits* : concerne l'ouverture de la succession

➤ **CERTIFICAT DE SUSPENSION DE GARANTIE**

- *Mainlevée de caution* : a pour effet de suspendre une garantie souscrite par le requérant
- *Mainlevée d'hypothèque légale* : atteste la levée d'hypothèque préalablement inscrite sur son bien immeuble

➤ **CERTIFICAT DE DROITS DOMANIAUX**

- *Certificat de mutation de propriété foncière* : constitue la preuve du transfert de propriété de l'acquéreur
- *Certificat d'inscription hypothécaire* : constitue la preuve de l'inscription de l'hypothèque au Livre Foncier

➤ **ATTESTATION D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE**

- *Agrément de programme de construction de première habitation* : rend éligible le programme immobilier de construction à la mesure de réduction d'impôt sur le revenu
- *Agrément à la procédure accélérée de remboursement des crédits de TVA* : permet de bénéficier de ladite procédure
- *Autorisation de fabrication de factures normalisées* : confère le droit au contribuable de produire ses propres factures normalisées

➤ **PLANS ET DONNEES TOPOGRAPHIQUES**

- *Extrait topographique* : utilisé dans le cadre de la procédure d'attribution de terrains
- *Fiche signalétique* : utilisé pour les opérations de géolocalisation
- *Plan de section* : sert à la localisation des terrains dans le cadre des travaux de topographie

N.B : La délivrance de tous les actes administratifs est subordonnée à l'introduction d'une demande, même s'il s'agit d'un avantage fiscal (exemple : exonération sur le BIC)



**AU SERVICE
DU
MOUVEMENT
COOPERATIF**

**Abidjan – Plateau, Immeuble de la
CAISTAB, 6^{ème} Etage**
Adresse postale: BP. V 82 ABIDJAN
Contact téléphonique : 20 22 29 64



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA
MAÎTRISE DE L'EAU DANS LE DOMAINE
AGRICOLE**

**DIRECTION DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES AGRICOLES**

**DISPOSITIF FISCAL- ACTES
ADMINISTRATIFS PRODUITS
PAR LA DIRECTION GENERALE
DES IMPOTS**

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR